

## **DÉCRYPTAGE DU PROTOCOLE : EP2**

Le 31 mai 2024

**CORPS UNIQUE** 

La création d'un corps unique de contrôleurs est l'une des réformes majeures que comporte le protocole DGAC 2023-2027. Les gains restent à démontrer pour l'ensemble des contrôleurs, mais les dégâts, sont eux d'ores et déjà évidents.

La conséquence flagrante de cette réforme, en plus de la fracture du corps des TSEEAC, est l'écartèlement du corps ICNA.

- Amplification de différentiels désormais vertigineux. Entre un ICNA de liste 1 (actuel groupe A6) et un ICNA de liste 8 (actuel groupe E), le différentiel de salaire, tout compris (indiciaire, primes, options) pourra déjà osciller du simple au double. Le corps unique accroîtra encore ces écarts.
- Création de différences statutaires, l'accès au grade en Chef n'étant, dans ce futur corps unique, plus possible pour tous les ICNA.
- Exception au multi-rating, les contrôleurs TSEEAC requalifiés en tant qu'ICNA ne l'obtenant pas automatiquement.

Inquiétudes sur le traitement de la mobilité.

Comment seront gérées les carrières d'agents promus ICNA, ou bien plus tard affectés en sortie d'école sur un poste « ICNA TWR» (c'est ainsi que la DGAC les qualifie, affichant ainsi une différenciation évidente) eu égard au gouffre de carrières et rémunérations entre ces différents postes ? Des agents attendant leur mutation depuis de nombreuses années verront-ils cette perspective reculer encore ?

Doutes sur la formation et le recrutement. Quand et comment sera décidée la répartition entre CRNA, grandes approches, approches moyennes, et tours ? Rien n'est défini. On imagine aisément, au vu des écarts mentionnés ci-dessus, que cela pourrait porter un sérieux coup à l'attrait du concours ICNA.

Le gouffre, immense, entre les classes d'ICNA qu'ont voulu créer la DGAC et les signataires de ce protocole, sera désormais impossible à combler.

Le fait que la DGAC soit si motrice sur ce dossier aurait dû mettre la puce à l'oreille des organisations syndicales demandeuses.

Les contrôleurs pourront apprécier factuellement, au travers des différentes revalorisations, organisations du travail, dispositifs statutaires, qui sont les grands perdants de ce corps unique.



RYR6773